

**Secrétariat Permanent de l'Organisation pour
l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
(Maître d'Ouvrage)**



Sélection de Consultants

-

Appel à Manifestation d'Intérêt

Pour la fourniture du matériel et le câblage du réseau informatique et électrique en vue du déploiement au Cameroun de la solution logicielle intégrée de gestion des fichiers nationaux du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)

Financement : Agence Française de Développement



Septembre 2019

Appel à Manifestations d'Intérêt
N° 002/2019/OHADA-CM-AFD/RCCM du 09/09/2019

Pays : Cameroun

PROJET : Projet de modernisation des registres nationaux du commerce et du crédit mobilier (RCCM) dans un pays-pilote : le Cameroun

Projet d'Appui à l'OHADA – CZZ 1677 01 & 02

SERVICES DE CONSULTANTS

Manifestations d'intérêt

1. Contexte

Le *Secrétariat Permanent de l'OHADA* a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du projet de la fourniture du matériel et le câblage du réseau informatique et électrique en vue du déploiement au Cameroun de la solution logicielle intégrée de gestion des fichiers nationaux du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

2. Objet et consistance des prestations

Les Services du consultant auront pour objet :

La fourniture et l'installation de :

- 01 baie de 42U ;
- 20 Baies de 24U pour serveur et équipements réseaux ;
- 10 baies de 9U ;
- 01 Switch de 24 ports RJ45 ;
- 02 Switch de 16 ports RJ45 ;
- 22 Climatiseurs.

La fourniture de :

- 01 routeur Mikrotik CCR1036-12G-4S-EM
- 30 routeurs Mikrotik RB3011UIAS-RM
- 60 Convertisseurs optiques monomode Fast Ethernet
- 30 Tiroirs optiques 6 port FC
- 60 Jarretières optiques FC/LC

Le tableau suivant présente les sites d'installation des équipements à fournir :

Désignation des équipements	Quantité	Site d'installation des équipements
Baie Serveur 19 pouces de 42U	1	1. Cellule Informatique
Baie Serveur 19 pouces 24U	20	1. TPI de Yaoundé Ekounou ; 2. TPI de Douala Bonajo ; 3. TPI de Douala Ndokoti ; 4. TPI de Douala Bonabéri ; 5. TPI de Ngaoundéré ; 6. TPI de Mbalmayo ; 7. TPI de Bertoua ; 8. TPI de Maroua ; 9. TPI de Kousseri ; 10. TPI d'Edéa ; 11. TPI de Mbanga ; 12. TPI de Garoua ; 13. TPI de Bamenda ; 14. TPI de Bafoussam ; 15. TPI de Dschang ; 16. TPI de Mbouda ; 17. TPI de Ebolowa ; 18. TPI de Kribi ; 19. TPI de Buéa ; 20. TPI de Limbé
Baie réseau 19 pouces hauteur 9U	10	1. Fichier National (Yaoundé) ; 2. Yaoundé Centre Administratif ; 3. Yaoundé CFCE ; 4. Douala CFCE ; 5. Maroua CFCE ; 6. Garoua CFCE ; 7. Bamenda CFCE ; 8. Bafoussam CFCE ; 9. Limbé CFCE ; 10. Ebolowa CFCE.
Switch 24 ports Gigabits L2	1	Fichier National
Switch 16 ports Gigabits L2	2	1. Fichier National (Yaoundé) 2. TPI de Yaoundé Centre Administratif
Routeur Mikrotik CCR1036-12G-4S-EM	1	Fichier National (Yaoundé)
Routeur Mikrotik RB3011UIAS-RM	30	Tous les 30 sites RCCM/CFCE.
Convertisseur optique monomode Fast Ethernet	60	Tous les sites RCCM/CFCE
Tiroir optique 6 ports FC	30	Tous les sites RCCM/CFCE
Jarretière optique FC/LC	60	Tous les sites RCCM/CFCE

Le câblage électrique et réseau dans les sites (TPI et CFCE) selon le tableau ci-dessous :

Sites	Travaux à réaliser
Fichier National (Yaoundé)	<p>Pose des goulottes ; Réaliser un câblage réseau de 3 prises RJ45 ; Construire une terre électrique et la raccorder au nouveau réseau électrique; Fournir et installer 5 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Installer une baie 9U à la section RCCM ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection. Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef</p>
TPI de Yaoundé Centre Administratif	<p>Pose des goulottes ; Réaliser un câblage réseau de 4 prises RJ45 ; Construire une terre électrique et la raccorder au nouveau réseau électrique; Fournir et installer 7 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Installer un interrupteur dans la Section RCCM. Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection. Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef</p>
TPI de Yaoundé Ekounou	<p>Pose des goulottes ; Réaliser un câblage réseau de 3 prises RJ45 ; Fournir et installer 6 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le local technique. Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.</p>
Yaoundé CFCE	<p>Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Construire une terre électrique et la raccorder au nouveau réseau électrique;; Fournir et installer 4 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.</p>
TPI de Douala Bonanjo	<p>Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 6 prises RJ45 ; Fournir et installer 2 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans la salle serveur. Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.</p>
CFCE de Douala	<p>Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.</p>
TPI de Douala Ndokoti	<p>Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 3 prises RJ45 ; Fournir et installer 5 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection. Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef.</p>

Sites	Travaux à réaliser
TPI de Douala Bonabéri	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 3 prises RJ45 ; Fournir et installer 5 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection. Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef
TPI de Ngaoundéré	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 3 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 5 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI de Mbalmayo	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 4 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection. Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef
TPI de Bertoua	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 3 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 5 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI de Maroua	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 4 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
CFCE de Maroua	Construction de la terre électrique ; Réaliser un câblage réseau de 1 prise RJ45 ; Fournir et installer 3 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI de Kousseri	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 4 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.

Sites	Travaux à réaliser
TPI d'Edéa	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 3 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 4 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI de Mbanga	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 4 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI de Garoua	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 3 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 5 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
CFCE de Garoua	Construction de la terre électrique ; Réaliser un câblage réseau de 1 prise RJ45 ; Fournir et installer 3 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI de Bamenda	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 3 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 6 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
CFCE Bamenda	Construction de la terre électrique ; Réaliser un câblage réseau de 1 prise RJ45 ; Fournir et installer 3 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI de Bafoussam	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 3 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 5 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.

Sites	Travaux à réaliser
CFCE Bafoussam	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 3 prises RJ45 ; Construire une terre électrique et la raccorder au nouveau réseau électrique; Fournir et installer 4 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI de Dschang	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 4 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI de Mbouda	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI d'Ebolowa	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 4 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
CFCE d'Ebolowa	Construction de la terre électrique ; Réaliser un câblage réseau de 1 prise RJ45 ; Fournir et installer 3 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI de Kribi	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 4 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI de Buéa	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 4 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.

Sites	Travaux à réaliser
CFCE de Limbé	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.
TPI de Limbé	Pose des goulottes Réaliser un câblage réseau de 2 prises RJ45 ; Construction de la terre électrique Fournir et installer 4 prises électriques et les raccorder au réseau électrique existant ; Fournir et installer un climatiseur dans le bureau du Greffier en Chef ; Installer un parafoudre et des disjoncteurs de protection.

3. Participation et origine

Le Secrétaire Permanent de l'OHADA invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

4. Constitution des dossiers de candidatures

Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser ce type de prestation. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des **références de prestations récentes et similaires**.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- **De l'ampleur des marchés ;**
- **De la nature des Services : livraison et installation des baies réseaux et serveurs, câblage réseau, câblage électrique, fourniture et installation des climatiseurs et fourniture des équipements réseaux etc. ;**
- **Du domaine et de l'expertise technique : vente des équipements réseau, câblage électrique et réseau, installation et maintenance des climatiseurs ;**
- **Du contexte géographique (projet étendu sur plusieurs sites sur tout le territoire du Cameroun).**

Le Client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des critères suivants :

- **Références du Consultant dans la fourniture de matériel informatique et électrique au cours des cinq (05) dernières années (notamment fourniture de matériel informatique et électrique pour un montant cumulé des contrats d'au moins F CFA 50 millions, références spécifiques dans le câblage réseau et électrique d'envergure (contrat supérieur à F CFA 50 millions) etc.) ;**
- **Compétences et disponibilités du personnel interne : un (01) ingénieur système et réseau de niveau Bac + 5 disposant d'une expérience avérée, au moins deux (02) techniciens réseaux/technicien en travaux informatiques de niveau Bac +2 disposant d'une expérience avérée, au moins deux (02) techniciens en électricité de niveau Bac +2 pour la réalisation des travaux disposant d'une expérience avérée ;**
- **Disponibilité des outils nécessaires pour la réalisation des travaux (Appareil de test du câblage réseau, perceuse, Appareil de mesure de la terre, pince à sertir, multimètre, caisse à outils, ...)**
- **Procédures d'assurance qualité et certifications du consultant.**

Chaque Consultant devra produire :

- Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics (Original)
- La déclaration d'intégrité signée.

En outre, les consultants nationaux devront produire les pièces ci-après :

- Registre de Commerce (Photocopie)
- L'Attestation de non-faillite (Original) ;
- La Carte de Contribuable en cours de validité (Photocopie)
- Attestation CNPS
- Attestation de non redevance fiscale

NB :

- *En cas de groupement ; chaque membre du groupement devra produire toutes les pièces administratives exigées.*

5. Dépôt et évaluation des dossiers de candidature

Le *Secrétariat Permanent de l'OHADA* dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en **cinq (05) exemplaires (1 Original + 4 copies) dans un pli unique** à l'adresse ci-dessous au plus tard le 30 septembre 2019 à 15 heures 00 précises :

« Secrétariat Permanent de l'OHADA – sis à Hippodrome, Immeuble OHADA, Face MINREX, BP10071 Yaoundé – Cameroun - Téléphone : Tél.: (237) 222 21 09 05 – Télécopie : Fax: (237) 22 21 67 45, Courriel : secretariat@ohada.org »

avec la mention :

**Appel à Manifestation d'Intérêt N° 002/2019/OHADA-CM-AFD/RCCM
relatif à la fourniture du matériel et le câblage du réseau informatique et électrique pour la
modernisation du RCCM au Cameroun**

6. Informations complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures : **07h30-12h30 et 14h-17h.**

Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication

Adresse : Secrétariat Permanent de l'OHADA – sis à Hippodrome, Immeuble OHADA, Face MINREX

BP10071 Yaoundé – Cameroun - Téléphone : Tél.: (237) 222 21 09 05 – Télécopie : Fax: (237) 22 21 67 45

Courriel : cameroun.rccm@ohada.org

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : _____ (le "Marché"¹)

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de

¹ Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou

omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maitre d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maitre d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maitre d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maitre d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de² _____

Signature : _____

En date du : _____

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

Grille d'évaluation des Manifestations d'Intérêt

Le tableau ci-dessous pourra être utilisé pour établir la liste restreinte des Candidats. Un tableau doit être rempli par Candidat. Pour chaque référence, l'évaluateur cochera les cases correspondant aux critères auxquels elle satisfait.

Nom du Candidat : _____

Critères	[Critère 1]³	[Critère 2]	[Critère 3]	[Critère 4]	[Critère 5]	[Critère 6]
Références						
Référence A						
Référence B						
Référence C						
Etc						
Total⁴						

Le choix des Candidats à inclure dans la Liste Restreinte doit se conformer aux règles définies comme suit :

- Le Candidat doit disposer d'au moins une référence pour chaque critère; sinon, sa candidature sera rejetée ;
- Le classement des Candidats est basé sur le plus grand nombre de critères remplis (cases cochées) ;
- En cas de Groupement, les références de tous les membres s'additionneront.

³ Chaque colonne de critère correspond à une caractéristique d'expériences similaires listée dans l'AMI en matière (i) de nature des Services, (ii) du domaine technique, et (iii) du contexte géographique.

⁴ Le "total" pour chaque colonne indique le nombre de références qui répondent au critère.